Un peu d'histoire ...

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE, C'EST PLUS DE 60 ANS D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES COMMUNES RHODANIENNES.

1950

À l'initiative du Conseil Général du Rhône et du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité de la région lyonnaise, le Syndicat Départemental d'Électricité du Rhône est créé pour améliorer le réseau de distribution électrique tout en allégeant les charges financières des communes. Son efficacité remporte l'adhésion des syndicats d'électricité préexistants et des autres communes du département (hors Lyon). Son rôle évolue rapidement et il s'implique dans les travaux d'éclairage public.

1963

Le SYDER s'organise autour de neuf syndicats intercommunaux dont sept naissent à cette occasion.

1968

La limite Est du département du Rhône est modifiée, ce qui entraîne la création d'un syndicat primaire supplémentaire qui rejoint le SYDER. Les communes détachées des départements de l'Isère et de l'Ain sont intégrées au syndicat départemental.

1984

EDF, délégataire du SYDER, forfaitise les conditions financières d'accès au réseau en zone urbaine. Le SYDER fait bénéficier des mêmes conditions aux abonnés des zones rurales utilisant une puissance inférieure à 250 kVA, ce qui y favorise le développement des petites et moyennes entreprises.

1986

Le SYDER étend aux communes rurales le régime du forfait collectif pour la desserte des lotissements.

1989

Le SYDER crée un régime d'aides financières à la maintenance de l'éclairage public, au bénéfice des communes qui lui abandonnent leur taxe municipale sur l'électricité. Plus de 200 communes y souscrivent.

1993

Le SYDER signe avec EDF, pour une durée de 25 ans, un nouveau contrat de concession qui modernise les relations entre les deux entités, dans la lignée des lois de décentralisation. Le rôle des élus dans l'organisation et le contrôle des services publics est ainsi grandement renforcé. Les innovations sont nombreuses : actualisation tous les cinq ans du cahier des charges du contrat de concession ; prise en compte des exigences de respect de l'environnement ; objectifs de qualité de service ; contrôle de l'application du contrat par le syndicat départemental d'électricité.

1995

Le SYDER quitte ses bureaux de la rue Dedieu àVilleurbanne et installe son siège avenue de Veyssière à Ecully. Une nouvelle organisation de la réalisation des travaux est décidée avec l'internalisation complète de la maîtrise d'œuvre.

1997

Le SYDER signe un contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz. Aujourd-'hui, le territoire de la concession historique de gaz du SYDER compte 68 communes

2000

Le SYDER évolue pour tenir pleinement, en tant que collectivité territoriale, son rôle d'autorité concédante dans le nouveau système électrique et gazier lié à l'ouverture totale des marchés de l'énergie.

2011 - 2002

Les services préfectoraux estiment qu'en application de l'article L-5212 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, seules les communes adhérant directement au SYDER peuvent contribuer à son budget. Pour trouver une issue à l'impasse fiscale qui en résulte, neuf des dix syndicats primaires d'électricité adhérant au SYDER votent leur dissolution.

Le SIGERLy choisit la voie de la scission et demande son retrait du SYDER. Pour éviter un blocage institutionnel, qui pénaliserait les communes adhérentes et l'activité économique locale, le comité du SYDER entérine ce retrait.

Le 29 mars 2002, le SYDER, Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône, devient le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône. Ce changement de nom permet d'officialiser ce qu'est devenu le syndicat : un acteur majeur du territoire dans le domaine des énergies.

2003 - 2005

Les arrêtés préfectoraux successifs du n° 4043-2002 du 18 décembre 2002 et n° 2058 du 30 janvier 2004 définissent les contours actuels du SY-DER et en précisent les compétences pour toutes les collectivités membres.

2006

Le SYDER organise deux délégations de service public de gaz qui conduisent à la signature de deux cahiers de charges de concession par GRDF pour la desserte en gaz de cinq nouvelles communes

2009

L'arrêté du 28 août 2007 conduit ERDF à la substitution des tickets de raccordement par l'application d'un barème de raccordement. Le SYDER fait bénéficier les abonnés pour le compte desquels il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de conditions identiques.

Fin 2009, le SYDER quitte son siège de la rue de Veyssière à Ecully et s'installe dans ses nouveaux locaux chemin du Moulin Carron à Dardilly.

2010

Le SYDER fête ses 60 ans d'actions au service des collectivités. Le comité syndical décide de nouvelles règles de contribution des communes et de financement des travaux. Le SYDER crée la régie SYDER Chaleur, régie à simple autonomie financière, pour gérer ses réseaux de chaleur. Il réalise ses premiers projets de chaufferie au bois et d'installation de production d'électricité photovoltaïque.



Le siège du SYDER à Dardilly